



Arnaque de mon garagiste opel et general motors impuissant

Par **sebastien**, le **01/05/2009** à **09:37**

Bonjour, rnau moi d aout 2008 ma voiture est tombee en panne et a ete remorquee a la concession opel la plus proche c est a dire le garage xxxxxxxxxxxrn pour un alternateur devis oral du garagiste 800 euros mais surprise le jour ou je vais la recuperer facture plus de 1200 euros!!!le garagiste me dit qu il m avait fait un devis hors taxe!!!!rnj ai donc contacte general motors a paris et a force le garagiste a avoue s etre trompe et avoir facture 2 heures de main d oeuvre en trop.rnA sa demande je lui ai faxe un RIB pour qu il me rembourse le trop percu.rnles mois passent et malgres les nombreux appels telefoniques de ma part ou de celle de general motors ou le garagiste nous mene en bateau en nous disant qu il va payer et puis rien....rndonc toujours pas de remboursement et ca fait bientot 1 an.rnde plus il a oublie de me rendre mon oeillet de remorquage (ca aussi il me le promet depuis 1 an) , donc si je retombe en panne je serai bien dans le caca.rnrngeneral motors ne peux plus rien faire pour moi.rnque puis-je faire?(je n ai pas les moyens de me prendre un avocat!)

Par **citoyenalpha**, le **01/05/2009** à **16:40**

Bonjourrrnnavant tout envoyer une mise en demeure (lettre recommandée avec accusé de réception)rrnDans cette lettre vous rappellerez tous les faits précisément dates, heures, propos, copies documents, engagement pris ...rrnAu final vous mettrez en demeure de vous rembourser la somme trop perçu sous 15 jours ou à défaut vous devrez saisir la juridiction de proximité.rnrnPrécisez que vous êtes en droit de réclamer un dédommagement de votre préjudice ainsi que des intérêts calculés sur la base du taux légal en vigueur et que les frais résultant de la procédure (saisine expert automobile, huissier...) seront à la charge de la partie

succombante.
Attendez sa réponse sinon saisissez la juridiction.
Restant à votre disposition